

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27.10.2010

COM(2010) 623 final

VOL. I

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Programme de travail de la Commission pour 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Relancer la croissance pour l'emploi: accélérer dans la perspective de 2020	4
2.1.	Renforcer la gouvernance économique et amorcer le «semestre européen»	4
2.2.	Régulation financière:achever la réforme	4
2.3.	Une croissance intelligente	5
2.4.	Une croissance durable	5
2.5.	Croissance inclusive	6
2.6.	Exploiter le potentiel de croissance du marché unique	7
3.	Poursuivre le projet pour les citoyens: liberté, sécurité et justice	8
4.	L'Europe dans le monde: assumons notre part de responsabilité sur la scène internationale	8
4.1.	Une politique commerciale globale	9
4.2.	Politiques d'élargissement, de voisinage et de développement de l'UE et aide humanitaire	9
5.	Des mesures aux résultats: utiliser au mieux les politiques de l'UE	10
5.1.	Un budget moderne pour l'avenir de l'Europe	10
5.2.	Promotion d'une «réglementation intelligente»	10
5.3.	Travaux en cours	11
6.	CONCLUSION	12

1. INTRODUCTION

La Commission présente son programme de travail pour 2011 à un moment particulièrement difficile pour l'UE. Après la pire crise économique des dernières décennies, les signes de reprise sont clairs, mais cette reprise n'est pas encore solidement établie. C'est pourquoi les nouvelles initiatives que la Commission proposera et mettra en chantier en 2011 viseront principalement à accélérer la reprise. En 2011, la stratégie Europe 2020 devrait s'ancrer et former l'ossature des efforts aux niveaux national et de l'UE en vue de parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive. L'année 2011 devrait également être marquée par un accord plein et entier sur le nouveau cadre réglementaire global pour le secteur financier, par le lancement du premier semestre européen de la coordination des politiques économiques et par une série de mesures concrètes pour induire le changement. Vers le milieu de l'année 2011, la Commission exposera, dans ses propositions pour le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE, comment elle souhaite orienter le budget de l'UE pour mettre en œuvre la stratégie Europe 2020. Le présent programme de travail repose sur les cinq priorités principales que le président Barroso a défini pour l'UE dans son premier discours sur l'état de l'Union prononcé au Parlement européen en septembre 2010¹:

- combattre la crise économique et créer les conditions de la reprise;
- relancer la croissance pour l'emploi en accélérant la mise en œuvre du programme de réforme «Europe 2020»;
- construire un espace de liberté, de justice et de sécurité;
- lancer les négociations en vue de la modernisation du budget de l'UE;
- faire en sorte que l'UE assume pleinement son rôle dans le monde.

Le présent programme de travail est le premier à être adopté dans le cadre du nouveau cycle de programmation instauré par les orientations politiques du président de la Commission et repris dans l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission. Le programme de travail permettra également d'inspirer une nouvelle approche de la programmation des priorités communes de l'UE telles qu'elles sont fixées dans le traité de Lisbonne.

Le programme de travail de la Commission se concentre, par essence, sur les actions à mener en 2011. Toutefois, dans la nouvelle perspective pluriannuelle du cycle de programmation, les programmes annuels de travail de la Commission constituent également un cadre pour évaluer les actions en cours et repérer les domaines dans lesquels des initiatives doivent être développées pour mener à bien les stratégies à long terme nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE.

Étant donné qu'il est urgent pour l'UE de faire aboutir un certain nombre de propositions fondamentales dans des domaines tels que la gouvernance économique et la régulation financière, la Commission examinera avec le Parlement européen et le Conseil les moyens de faire adopter rapidement et de façon prioritaire un certain nombre, limité, de propositions particulièrement urgentes.

¹

Voir le discours 2010 sur l'état de l'Union du 7 septembre 2010.

2. RELANCER LA CROISSANCE POUR L'EMPLOI: ACCELERER DANS LA PERSPECTIVE DE 2020

2.1. Renforcer la gouvernance économique et amorcer le «semestre européen»

La Commission a récemment présenté un ensemble important de propositions visant à renforcer les outils de la gouvernance économique et à les étendre à la coordination des politiques économiques et budgétaires². Ces nouvelles propositions devraient permettre de renforcer et d'élargir la surveillance des politiques budgétaires au niveau de l'UE, ainsi que de mieux coordonner les politiques macroéconomiques afin de corriger les imperfections de la législation existante, notamment en agissant en amont sur les déséquilibres macrofinanciers. De nouveaux mécanismes de contrainte devraient permettre d'éviter ou de corriger les excès pouvant porter préjudice à la stabilité budgétaire ou financière de l'Europe. Afin de maintenir la dynamique, la Commission demande aux colégislateurs de l'UE d'avancer rapidement dans leurs délibérations politiques.

Au premier semestre 2011, le semestre européen de la coordination des politiques deviendra la clé de voûte des efforts communs déployés par l'UE pour stimuler la croissance et l'emploi. En janvier 2011, la Commission adoptera sa première analyse annuelle de la croissance afin de lancer ce semestre européen. Elle y passera au crible la situation économique de l'Union, notamment les éventuels déséquilibres et risques systémiques. Elle examinera en particulier l'avancement de l'UE au regard des cinq objectifs fixés par la stratégie Europe 2020 afin de pouvoir suivre, à l'aide de critères de référence, l'évolution de l'UE vers une société intelligente, durable et inclusive.

2.2. Régulation financière:achever la réforme

Un calendrier global pour la présentation des propositions visant à mener à bien la réforme du secteur financier de l'UE a été élaboré en juin 2010³. Au début de 2011, la Commission présentera les propositions restantes pour parachever cette réforme.

La plupart des propositions destinées à combler les failles mises en lumière par la crise ont déjà été adoptées ou sont en passe de l'être, les récents accords sur l'ensemble de mesures concernant la surveillance financière en constituant une étape charnière. Au cours du premier semestre 2011, la Commission poursuivra ses travaux par une nouvelle série d'améliorations des règles relatives au capital des banques (CRD IV) afin de mettre en œuvre, au sein de l'UE, les résultats obtenus au niveau international par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, par le réexamen de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIFID) et de la directive sur les abus de marché afin de parvenir à des marchés de produits dérivés plus transparents et plus sûrs, ainsi que par une proposition sur les agences de notation et une législation établissant un cadre pour la gestion et la résolution des crises bancaires afin que les autorités compétentes disposent d'un ensemble d'instruments efficaces, et notamment de fonds de résolution.

L'accent sera mis sur la protection des petits investisseurs et des consommateurs: des initiatives concerteront la législation relative à l'accès aux services bancaires de base et des

² COM(2010) 522, COM(2010) 523, COM(2010) 524, COM(2010) 525, COM(2010) 526, COM(2010) 527 du 29.9.2010.

³ COM(2010) 301 du 2.6.2010.

actions viseront à promouvoir des pratiques responsables dans le cadre des prêts hypothécaires, tant dans le chef des prêteurs que des emprunteurs.

Ces propositions et d'autres compléteront l'ambitieux programme de réforme du secteur financier entrepris par la Commission. L'objectif commun des institutions européennes devrait être d'approuver l'ensemble de la réforme pour la fin de l'année 2011 et de mettre ainsi en place un système performant de régulation financière, qui sera l'une des pierres angulaires d'une croissance saine et créatrice d'emploi. Entre-temps, l'UE continuera à œuvrer pour promouvoir une approche forte et coordonnée au niveau mondial, notamment par sa participation active au G20. La Commission poursuivra d'autre part ses travaux relatifs à une contribution équitable du secteur financier.

2.3. Une croissance intelligente

Grâce aux initiatives phares de la stratégie Europe 2020 intitulées «Une Union de l'innovation»⁴, «Jeunesse en mouvement»⁵ et «Une stratégie numérique pour l'Europe»⁶, la Commission a montré que l'UE pouvait agir sur plusieurs fronts pour renforcer le potentiel de croissance intelligente de l'Europe. En 2011, les propositions concrètes annoncées dans les initiatives phares seront déployées et mises en œuvre par des actions complémentaires aux niveaux national et de l'UE.

Les fonctionnalités croissantes de l'internet offrent de nouvelles perspectives aux producteurs et diffuseurs audiovisuels, mais posent aussi de nouveaux défis pour la protection des droits de propriété intellectuelle. L'octroi de licences transnationales et paneuropéennes dans le secteur audiovisuel stimulera la créativité, dans l'intérêt des citoyens européens.

Les normes européennes devraient davantage servir de tremplin à la compétitivité mondiale de nos entreprises, notamment des PME. Le secteur des TIC est l'un des domaines disposant d'un immense potentiel. Au cours de l'année 2011, un ensemble de propositions visera à créer un système de normalisation européen plus intégré.

La Commission déterminera également les moyens par lesquels l'UE pourra favoriser, à son niveau, la modernisation de l'enseignement supérieur et exposera sa vision des actions à mener pour encourager la connaissance et l'innovation.

2.4. Une croissance durable

Comme elle l'a annoncé dans la stratégie Europe 2020, la Commission présentera, en 2011, son projet pour une «utilisation efficace des ressources», une initiative phare qui ouvrira des perspectives nouvelles pour une élaboration intégrée des politiques au niveau de l'UE. L'objectif sera de favoriser l'émergence progressive de mesures fondées sur l'utilisation efficace des ressources, permettant le passage à une société à faible taux d'émission de carbone qui élabore des politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et de la gestion des ressources naturelles, telles que l'agriculture et la pêche, dans un cadre durable à long terme. Ce travail prendra du temps, mais les premières étapes viseront à mettre en œuvre une approche globale précisant comment l'énergie, les transports et la promotion d'une économie à faible taux d'émission de carbone peuvent aujourd'hui contribuer

⁴ COM(2010) 546 du 6.10.2010.

⁵ COM(2010) 477 du 15.9.2010.

⁶ COM(2010) 245 du 19.5.2010.

à la transformation de l'économie de l'UE à l'horizon 2050. Ces initiatives interconnectées définiront des scénarios à moyen et à long termes qui constitueront une base solide pour prendre des décisions et créeront des conditions plus prévisibles pour les investissements à grande échelle. Cette approche devra également s'appuyer sur une réflexion plus large sur la manière d'intégrer pleinement l'efficacité des ressources dans l'évolution future de la société européenne.

En 2011, les infrastructures et l'efficacité énergétiques seront au centre des préoccupations, car elles ont des retombées positives immédiates sur l'environnement, l'économie et la sécurité énergétique, et présentent un fort potentiel de création d'emplois.

Le livre blanc sur l'avenir de la politique des transports se penchera sur le parachèvement de l'espace européen des transports afin de mettre en place une infrastructure efficace et homogène autour d'un réseau central, en se fondant sur l'innovation pour parvenir à des transports à faibles émissions de carbone.

La promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et la libération du potentiel d'innovation de secteurs tels que l'agriculture et la pêche seront au cœur des propositions que la Commission présentera dans le cadre de la révision de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche pour la période couvrant le nouveau cadre financier pluriannuel.

En 2011, la Commission continuera à œuvrer pour lutter contre le changement climatique. Tout en continuant à jouer un rôle moteur dans les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un accord mondial ambitieux, la Commission travaillera également de manière intensive avec ses partenaires bilatéraux pour partager des idées et mettre en place des projets communs dans des domaines tels que les technologies propres, l'échange de droits d'émission de carbone et les énergies renouvelables. Le programme environnemental de l'année 2011, au sens large, sera également chargé - la préparation du sommet de la Terre Rio+20 en 2012 sera une priorité importante et la Commission évaluera les résultats du sixième programme d'action pour l'environnement et révisera les stratégies thématiques relatives à la prévention et au recyclage des déchets.

2.5. Croissance inclusive

Avant la fin de l'année 2010, la Commission publiera son cinquième rapport sur la cohésion et proposera deux autres initiatives phares de la stratégie Europe 2020 intitulées «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois» et «Une plateforme européenne contre la pauvreté». Un certain nombre de mesures concrètes conçues pour promouvoir une croissance inclusive seront mises en place en 2011. En étroite coopération avec les partenaires sociaux, la Commission présentera une proposition législative visant à améliorer la mise en œuvre de la directive relative au détachement des travailleurs, qui actualise la directive sur le temps de travail aux nouvelles réalités du moment. La Commission travaillera également à la mise en place d'un cadre de qualité, tenant pleinement compte de la nature spécifique des services d'intérêt économique général, dont l'actualisation des règles relatives aux aides d'État constituera une étape importante. Garantir une croissance inclusive signifie également tenir compte des changements sociétaux tels que l'impact du vieillissement de la population. La Commission soutiendra l'action des États membres visant à verser des pensions adéquates et durables à leurs citoyens grâce à des mesures concrètes qui seront définies à la suite de la consultation lancée en 2010. Dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel, l'un des

volets clefs de la révision de la politique de cohésion sera la promotion d'un programme ambitieux en faveur de la cohésion économique, sociale et territoriale.

2.6. Exploiter le potentiel de croissance du marché unique

Les réalisations du marché unique doivent constamment être approfondies et mises à jour pour déployer pleinement son potentiel. Au cours de la récession, l'Union a résisté à la tentation de l'isolement et d'une vision à court terme. Toutefois, si le marché unique ne fonctionne pas de façon optimale, aucune croissance à long terme de l'emploi ne sera possible en Europe. Il est temps d'accroître le niveau d'intégration du marché en ciblant les failles persistantes signalées par le professeur Mario Monti dans son récent rapport pour la Commission⁷.

S'inspirant de ce travail, la Commission vient de proposer un grand nombre de propositions concrètes pour relancer le marché unique – dans une loi sur le marché unique⁸ – et l'initiative phare de la stratégie Europe 2020 relative à la politique industrielle.⁹ Ces deux initiatives soulignent la nécessité d'adapter la société dans son ensemble pour libérer le potentiel du marché unique et dynamiser les conditions-cadres en faveur des opérateurs économiques européens.

La Commission continuera à favoriser l'accès de nos entreprises au marché, notamment des petites et moyennes entreprises. L'un des aspects importants de cette initiative sera la présentation en 2011 de propositions en vue de la modernisation des règles de passation des marchés publics et la mise en place de règles communes concernant les contrats de concession. D'autres initiatives concrètes en faveur des PME seront prises en 2011, notamment un règlement sur la gestion du recouvrement transfrontalier de créances.

La Commission prendra un certain nombre de mesures concrètes, qui comprendront notamment des propositions en vue de la mise en place d'un mécanisme de règlement alternatif des litiges (ADR) afin de faciliter la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les consommateurs au sein de l'UE, et poursuivront les travaux sur les recours collectifs sur la base de la consultation publique lancée en 2010.

Dans le domaine fiscal, une proposition relative à une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) visera à permettre aux entreprises d'opter pour un système simplifiant les règles fiscales, réduisant les coûts de mise en conformité et facilitant la suppression des barrières fiscales que subissent actuellement les entreprises lorsqu'elles exercent des activités transfrontalières, sans pour autant modifier les taux d'imposition en vigueur. La Commission publiera également une communication sur la future stratégie en matière de TVA, ciblant les faiblesses du système actuel afin de le moderniser et de le simplifier, en vue de réduire la charge administrative que représente la TVA pour les entreprises.

Un ensemble de mesures concernant les aéroports visera à renforcer la concurrence ainsi que les droits des consommateurs et la performance environnementale de cet important secteur, en s'intéressant à la capacité aéroportuaire, à la commercialisation des créneaux et à l'assistance en escale, afin de parvenir à une utilisation plus optimale du réseau européen des aéroports.

⁷ http://ec.europa.eu/bepa/pdf/monti_report_final_10_05_2010_fr.pdf

⁸ COM(2010) 608 du 27.10.2010.

⁹ COM(2010) 614 du 27.10.2010.

3. POURSUIVRE LE PROJET POUR LES CITOYENS: LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE

La citoyenneté de l'UE doit devenir une réalité tangible pour les citoyens de l'UE. Les droits des citoyens sont fermement ancrés dans la législation de l'UE. Toutefois, un fossé persiste entre les règles inscrites dans le traité et la réalité à laquelle sont confrontés les citoyens dans leur vie quotidienne, en tant qu'individus, consommateurs, étudiants ou acteurs politiques.

Le «rapport sur la citoyenneté»¹⁰, qui vient d'être adopté par la Commission, met en avant une série de questions sur lesquelles il serait utile d'agir pour donner un sens concret aux droits individuels garantis au niveau de l'UE. Ces efforts vont de pair avec les mesures mettant en œuvre le plan d'action pour le programme de Stockholm (2010-2014) en vue de créer un espace de liberté, de sécurité et de justice¹¹, en s'appuyant pleinement sur la base juridique renforcée qu'offre le traité.

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer les droits des citoyens en 2011, la Commission proposera un instrument juridique sur le droit européen des contrats.

Dans le domaine du droit pénal, la Commission proposera une directive sur les droits des victimes de la criminalité afin de garantir un accès suffisant à l'assistance juridique, à la justice et à la protection des citoyens dans tous les États membres. Afin de renforcer la confiance mutuelle entre les autorités judiciaires et les citoyens, la Commission continuera également à présenter des propositions législatives visant à fixer des normes minimales en matière de droits procéduraux dans les procédures pénales, notamment en matière d'assistance juridique et d'aide juridictionnelle.

La Commission fera également des propositions législatives pour la mise en place d'un programme d'enregistrement des voyageurs et d'un système d'entrées-sorties pour les ressortissants de pays tiers. L'objectif est de permettre à l'UE de rester ouverte sur le monde tout en luttant contre l'immigration illégale et la criminalité organisée. Dans une Europe ouverte, il est nécessaire d'empêcher les criminels de profiter de notre système économique. Les mesures qui seront proposées l'année prochaine comprendront un cadre relatif à la confiscation et la récupération d'avoirs illicites et des communications relatives à une politique globale de lutte contre la corruption et à une stratégie de lutte contre la fraude.

De la même façon, une révision de la législation relative à la protection civile renforcera les capacités de l'UE en matière de réaction aux catastrophes naturelles, mais aussi de préparation et de prévention. Enfin, la Commission continuera de coopérer avec la haute représentante en vue de présenter une proposition pour la mise en œuvre de l'article 222 du traité.

4. L'Europe dans le monde: assumons notre part de responsabilité sur la scène internationale

Maintenant que les nouvelles structures de l'UE pour la politique extérieure sont en place, nous avons la possibilité de promouvoir une politique globale cohérente sur tous les grands dossiers extérieurs qu'il nous faut traiter et de démontrer ainsi que l'UE est un partenaire solide et fiable poursuivant un ensemble d'objectifs clairement définis dans un esprit d'unité et de cohésion. La Commission continuera de soutenir le nouveau service européen pour l'action extérieure et contribuera à écrire un nouveau chapitre de nos politiques extérieures. L'UE a

¹⁰ COM(2010) 603 du 27.10.2010.

¹¹ COM(2010) 171 du 20.4.2010.

déjà mis l'accent sur la nécessité de se doter d'une vision claire de nos relations avec nos partenaires stratégiques et d'adopter une position forte et cohérente dans les négociations internationales. Cela implique d'utiliser pleinement les politiques relevant des compétences de la Commission, telles que le développement, le commerce, l'élargissement, l'aide humanitaire et les volets extérieurs des politiques internes et de les coordonner avec les travaux du SEAE afin de tracer les axes stratégiques des relations bilatérales de l'UE.

4.1. Une politique commerciale globale

L'efficacité de la politique commerciale est l'un des fondements de la stratégie Europe 2020. S'appuyant sur la stratégie commerciale qui sera publiée en novembre 2010, la Commission poursuivra les négociations en cours avec nos partenaires commerciaux, faisant progresser plusieurs accords bilatéraux importants dont la conclusion est prévue pour 2011 et maintenant la pression pour débloquer les négociations à l'OMC. L'UE prendra parallèlement d'autres mesures concrètes pour positionner les entreprises européennes sur les marchés mondiaux. La Commission présentera en 2011 une proposition législative relative à un instrument de l'UE qui visera à améliorer l'accès aux marchés publics dans les économies développées et les grandes économies émergentes, dans le prolongement de la mise en œuvre de nos engagements internationaux. Elle proposera également des mesures destinées à aider les PME européennes à développer leurs activités en dehors de l'UE.

Dans le cadre de notre approche globale, nous nous intéresserons aussi à la meilleure manière de mettre notre politique commerciale au service de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. La Commission présentera une proposition législative en vue de l'adoption d'un nouveau règlement sur le système des préférences généralisées visant à maximiser les retombées positives de ce dernier sur le développement durable et la situation des pays qui en ont le plus besoin.

4.2. Politiques d'élargissement, de voisinage, de développement et aide humanitaire de l'UE

En 2011, l'UE maintiendra le cap du processus d'élargissement. L'avancement des négociations, notamment de celles qui pourraient s'engager à la suite de la présentation des avis d'adhésion d'ici la fin de 2010, sera fonction de la constance des progrès réalisés par les pays candidats, avec une attention particulière pour le respect de l'État de droit.

Ces cinq dernières années, la politique européenne de voisinage a démontré la capacité de l'UE de projeter ses valeurs et ses principes et de contribuer à la stabilité politique et au développement économique de ses voisins – ce qui constitue l'une de ses priorités stratégiques. La Commission continuera d'apporter sa contribution à l'approfondissement des relations privilégiées que l'UE entretient avec ces voisins, notamment en procédant à un réexamen de la politique de voisinage qui conduira à la présentation, en 2011, de propositions en vue de poursuivre le développement des dimensions bilatérales et multilatérales de cette politique (Partenariat oriental, Union pour la Méditerranée).

L'un des objectifs essentiels poursuivis par l'UE en tant que premier bailleur de fonds au monde en faveur du développement est d'assurer l'efficacité de l'aide. Une approche fondée sur le partenariat constitue pour l'UE le meilleur moyen de contribuer au mieux à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et il convient de concevoir une nouvelle génération de programmes d'appui au développement qui soient conformes à cet esprit. Une attention particulière sera accordée au suivi du livre vert sur l'avenir de la politique

de développement de l'UE qui sera présenté à la fin de l'année 2010 et qui dressera le bilan des instruments de développement de l'UE dans l'optique de concentrer les efforts sur les activités susceptibles de produire un réel changement au bénéfice des plus démunis.

Venir en aide aux victimes de catastrophes humanitaires reste au cœur de l'engagement de l'Union à travers le monde. La base juridique sur laquelle reposent ces opérations de sauvetage se trouvera renforcée par une proposition de révision du règlement du Conseil concernant l'aide humanitaire.

5. DES MESURES AUX RESULTATS: UTILISER AU MIEUX LES POLITIQUES DE L'UE

L'ampleur et le rythme des changements que connaît le monde exigent une action rapide responsable et décisive de l'UE. L'année 2011 verra l'aboutissement d'une réflexion majeure sur la façon dont elle peut moderniser ses instruments politiques et financiers et dégager des méthodes de travail permettant de maximiser la valeur ajoutée de son action.

5.1. Un budget moderne pour l'avenir de l'Europe

Le «réexamen du budget»¹² présenté la semaine dernière expose les idées de la Commission sur la finalité, l'architecture et l'établissement d'un nouveau budget de l'UE après 2013. L'Europe dans son ensemble est entrée dans une ère d'austérité des finances publiques. Le budget de l'UE doit être utilisé au profit des politiques et des domaines dans lesquels il peut véritablement faire la différence, en soutenant des investissements à moyen et à long terme, et produire une valeur ajoutée réelle à l'appui des objectifs stratégiques de l'Union - de toute évidence, le budget de l'UE devrait compter parmi les outils essentiels à la réalisation de la stratégie Europe 2020. Son exécution doit également viser à en optimiser l'impact. En juin 2011, la Commission présentera ses propositions officielles concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), qui porteront à la fois sur les dépenses et sur le financement du budget. Du côté des dépenses, la proposition précisera où et comment la Commission pense pouvoir utiliser le budget pour exécuter les politiques de l'UE de la manière la plus efficace possible. Du côté du financement, la Commission présentera une proposition en vue d'une nouvelle décision sur les ressources propres. Ces propositions seront le fruit d'une analyse détaillée de la façon dont les dépenses de l'UE peuvent générer la plus grande valeur ajoutée et constituer un outil puissant au service des objectifs communs de l'Union. Elles seront aussi l'expression du regard neuf porté sur les modalités de financement du budget.

Dans les mois à venir, la Commission publiera un certain nombre de communications et de rapports sur des domaines d'action essentiels, principalement sur la réforme de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui orienteront également les propositions budgétaires du CFP. La Commission présentera des propositions législatives détaillées portant sur les programmes et instruments financiers spécifiques qui mettront en œuvre le nouveau CFP. Elles seront présentées en plusieurs vagues entre l'été et la fin de l'année 2011.

5.2. Promotion d'une «réglementation intelligente»

Le programme «Mieux légiférer» de la Commission s'est traduit par une nette amélioration du processus de formulation des politiques au niveau de l'UE et au niveau national. Les nouvelles

¹²

COM(2010) 700 du 19.10.2010.

mesures législatives sont élaborées en tenant compte du point de vue des parties intéressées et des données collectées à l'occasion de vastes consultations et sont soumises à un processus d'analyse d'impact qui, selon une évaluation externe, améliore effectivement la qualité des propositions. Parallèlement, la Commission a grandement simplifié la législation existante et a réalisé des progrès significatifs dans la réduction des charges administratives et dans l'aide à la transposition du droit de l'UE apportée aux États membres.

Forte de cette expérience, la Commission est prête à entrer dans une nouvelle phase de réglementation intelligente¹³. L'ensemble du cycle d'élaboration des politiques devrait être considéré comme un tout: de la conception d'un acte législatif à son application, son évaluation et sa révision. À partir du présent programme de travail, l'avis, en principe favorable, du comité d'analyse d'impact sera nécessaire avant qu'une proposition puisse être soumise à la Commission pour décision.

La Commission continuera d'œuvrer avec le Parlement européen, le Conseil et les États membres pour que tous s'emploient à réaliser le programme que ce soit au cours de la phase législative ou de mise en œuvre.

Enfin, le rôle des citoyens et des parties prenantes les plus touchés par la législation sera encore renforcé par l'allongement de la durée de consultation, qui passera de 8 à 12 semaines à partir de 2012, par un réexamen de la politique de consultation de la Commission en 2011 et par la prévisibilité accrue des propositions projetées par la Commission et du travail d'évaluation ex post permettant à toutes les parties intéressées de préparer leurs contributions à un stade beaucoup plus précoce.

Ces trois piliers devraient permettre au programme de réglementation intelligente d'atteindre son objectif général: doter l'UE d'une législation pertinente, efficace et de qualité répondant aux finalités qui lui ont été assignées et favorable aux citoyens et aux entreprises.

5.3. Travaux en cours

Les actions nouvelles orientées vers des priorités politiques ne sont qu'un aspect du travail de la Commission. Tout au long de l'année, celle-ci reste responsable de la mise en œuvre et du suivi des politiques adoptées et continue de rendre compte et de prendre la mesure des stratégies et plans d'action existants, de participer aux négociations internationales et d'apporter sa contribution aux conférences et aux grandes manifestations politiques. Elle gère un large éventail de programmes financiers et de tâches opérationnelles. En sa qualité de responsable de l'exécution du budget opérationnel de l'UE, la Commission cherche à faire en sorte que les ressources limitées soient utilisées au mieux pour réaliser les objectifs de l'UE et à obtenir le meilleur rapport coût-efficacité dans le respect des principes de bonne gestion financière. Une bonne part de ces travaux donne lieu à l'adoption de rapports et de documents qui ne sont pas indiqués dans l'annexe ci-jointe - bien que le travail de mise en œuvre et de suivi absorbe une part importante des ressources humaines et financières de la Commission, le présent programme de travail porte essentiellement sur les domaines dans lesquels cette dernière opère des choix politiques plutôt que sur ceux où elle exerce ses compétences d'exécution.

¹³

COM(2010) 543 du 7.10.2010.

Ces dernières années, la Commission a consacré davantage d'attention et de ressources à la mise en œuvre du droit de l'UE. L'expérience pilote lancée récemment¹⁴ commence à porter ses fruits et des efforts considérables sont actuellement déployés pour accélérer le traitement des cas d'infraction. Les raisons de la transposition tardive ou incorrecte du droit de l'UE font l'objet d'une analyse plus systématique dont les résultats alimentent le programme de simplification en cours et sont utilisés à des fins de révision de la législation existante. L'ensemble de ces travaux contribuera à doter l'UE d'une base juridique modernisée et actualisée, adaptée à son objet et à même d'honorer les promesses faites par l'Union aux citoyens.

6. CONCLUSION

Le présent programme de travail présente les principales initiatives nouvelles que la Commission s'engage à concrétiser en 2011¹⁵, de même que celles auxquelles elle travaillera en 2011 et les années suivantes¹⁶, y compris les propositions de simplification et les retraits¹⁷. Cette planification préalable vise à fournir à l'ensemble des parties prenantes la prévisibilité et la transparence dont elles ont besoin pour mener à bien leurs travaux, tout en préservant l'ouverture et la souplesse nécessaires pour s'adapter aux changements. La Commission continuera bien entendu à traiter en parallèle les autres dossiers nécessitant une action rapide ou à préparer l'avenir sur le long terme. Elle va maintenant travailler en liaison étroite avec le Parlement européen et le Conseil, ainsi qu'avec les différentes parties intéressées, notamment les parlements nationaux, pour s'assurer que les initiatives qu'elle soutiendra au cours de l'année à venir reposent sur une vue consensuelle solide de la façon dont l'UE devrait répondre aux attentes de ses citoyens dans une Europe ambitieuse et efficace.

¹⁴ COM(2007) 502 - lancée en avril 2008.

¹⁵ Voir l'annexe I.

¹⁶ Voir l'annexe II.

¹⁷ Voir les annexes III et IV.